

Commission de régulation de l'énergie

Délibération du 24 juin 2010 portant avis sur la demande d'évolution des tarifs de vente de gaz à souscription de GDF Suez au 1^{er} juillet 2010

NOR : DEVE1017371V

Participaient à la séance : M. Philippe de LADOUCKETTE, président, M. Maurice MÉDA, vice-président, M. Michel THIOLLIÈRE, vice-président, Mme Anne DUTHILLEUL, M. Emmanuel RODRIGUEZ et Mme Marie-Solange TISSIER, commissaires.

Conformément à l'article 7 de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie pour avis, le 23 juin 2010, par les ministres chargés de l'économie et de l'énergie, sur le barème déposé par GDF Suez pour ses tarifs réglementés de vente du gaz naturel à souscription au 1^{er} avril 2010. Ce barème figure en annexe du présent avis.

1. Barème déposé par GDF Suez

GDF Suez propose une hausse de 3,14 €/MWh de la part variable de ses tarifs de vente de gaz naturel à souscription, devant refléter la variation de ses coûts d'approvisionnement.

Ce mouvement représente une hausse moyenne comprise entre 10,6 % et 11,8 %, suivant les tarifs et les caractéristiques des clients.

2. Observations de la CRE

La CRE a vérifié que l'évolution des coûts d'approvisionnement de GDF Suez entre le 1^{er} avril 2010 et le 1^{er} juillet 2010 correspond bien à une hausse de 3,14 €/MWh, par application de la formule déposée.

3. Avis de la CRE

La CRE émet un avis favorable au barème déposé par GDF Suez.

Fait à Paris, le 24 juin 2010.

Pour la Commission de régulation de l'énergie :

Le président,
P. DE LADOUCKETTE

A N N E X E

TARIFS DE VENTE DE GAZ NATUREL À SOUSCRIPTION DÉPOSÉS POUR APPLICATION AU 1^{er} JUILLET 2010 PAR GDF SUEZ

Tarif STS (tarif hors charges d'antenne – Hors taxe, CTA incluse)

ABONNEMENT €/an	PRIME FIXE annuelle €/MWh/h/j	PRIME FIXE de surdébit d'été €/MWh/h/j	PRIX proportionnel hiver tranche < 24 GWh annuel €/MWh	PRIX proportionnels été tranche < 24 GWh €/MWh	PRIX proportionnels hiver tranche > 24 GWh €/MWh	PRIX proportionnels été tranche > 24 GWh €/MWh	RÉDUCTION de 3 ^e tranche (au-delà de 200 GWh) €/MWh
6 907,08	185,117	51,801	31,16	27,19	30,59	26,63	0,46

Tarif H (tarif hors charges d'antenne – Hors taxe, CTA incluse)

ABONNEMENT €/an	PRIME FIXE annuelle €/MWh/h/j	PRIX proportionnel €/MWh	RÉDUCTION de 2 ^e tranche (au-delà de 24 GWh annuels) €/MWh	RÉDUCTION de 3 ^e tranche (au-delà de 200 GWh annuels) €/MWh	REMISE CONJONCTURELLE €/MWh
6 907,81	362,723	30,08	0,699	0,46	Fonction de la consommation et de la position géographique du client

Tarif S2S (hors taxe, hors CTA)

Abonnement		EUR/an		5 595,48	
	Primes fixes en cent/kWh/jour/an		Prix proportionnels en cent/kWh		
	Hiver	Eté	Hiver	Eté	
Niveau S0	33,936	14,880	3,834	3,207	
Niveau S1	36,108	17,052	3,858	3,231	
Niveau S2	38,280	19,224	3,882	3,255	
Niveau S3	40,452	21,396	3,906	3,279	
Niveau S4	42,624	23,568	3,930	3,303	
Niveau S5	44,796	25,740	3,954	3,327	
Niveau S6	46,968	27,912	3,978	3,351	
Niveau S7	49,140	30,084	4,002	3,375	
Niveau S8	51,312	32,256	4,026	3,399	
Niveau S9	53,484	34,428	4,050	3,423	
Niveau S10	55,656	36,600	4,074	3,447	
Niveau S11	57,828	38,772	4,098	3,471	
Réduction de tranche (cent/kWh)					
3 GWh			0,595		
200 GWh			0,046		